VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

M. A. Baccich — M. A. Baccich

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Dans l'affaire de John P. Boh et als. vs. Teutonia Savings Bank and Trust Co., Tutrice Dative—No 83,481, Cour Civile de District, Division E.

A l'Encan, JEUDI, 5 Décembre 1907, à Midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

2100-2102 RUE STE-ANNE,
Coin de la rue Johnson—Cottage Double et Bonne Encoignure pour Commerce.

2106 RUE STE-ANNE,
Près Johnson—Cottage Simple.

317 PARC AUDUBON
(Boulevard de l'Exposition), entre les rues Annonciation et Tchoupitoulas.—Cottage Simple.

PAR M. A. BACCICH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, ledit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 21 octobre 1907, et signé le 25 octobre 1907, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI, 5 décembre 1907, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Neuf certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances là-dessus y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les lettres B, C, D, E, F, G, J, K et L de l'îlet No 12, borné par les rues Tchoupitoulas, Calhoun, Annonciation et le Parc Audubon, démontrés sur un devis et certificat de voyer, datés le 18 mars 1907, signés par Edgar Pillé, voyer, annexés à un inventaire prisé par F. J. Dreyfous, notaire, le 15 avril 1907. Le lot B commençant à une distance de 72' de la rue Annonciation et mesurant 34' 9" 7"' de façe au Parc Audubon sur 147' de profondeur entre lignes parallèles, le lot C est contigu au lot B et ayant 34' 9" de face au Parc Audubon, une première profondeur sur la ligne du lot B de 147', de là se rétrécissant 3' 2" 1"', et de la une deuxième profondeur de 12' 7" 3"' à la ligne du fond, laquelle ayant 31' 5" 7"' et une profondeur sur la ligne de côté divisant ledit lot C du lot D de 160' 7" 3"', le lot D mesurant 34' 8" 7"' de face au Parc Audubon par une profondeur de 160' 7" 3"' entre lignes parallèles, commençant à une distance de 118' de la rue Tchoupitoulas, le lot E formant l'encoignure de la rue Tchoupitoulas et du Parc Audubon, et mesurant 50' de face à la rue Tchoupitoulas par 118 pieds de profondeur et façade au Parc Audubon; le lot F est contigu au lot E et ayant 64' de face à la rue Tchoupitoulas par 119' de profondeur entre lignes parallèles, et le lot G est contigu audit lot F et ayant 35' 7" 3"' de face à la rue Tchoupitoulas par 118' de profondeur entre lignes parallèles. Le lot J formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Calhoun, et ayant 41' 6" de face à la rue Tchoupitoulas par une profondeur et façade à la rue Calhoun de 120' 3"' et une profondeur sur l'autre ligne de côté de 120' et d'une largeur dans le fond de 58' 9" 6"'. Ledit lot K commençant à une distance de 120' 3" de la rue Tchoupitoulas et mesurant 31' 1" 5" de face à la rue Calhoun sur une première profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Tchoupitoulas de 120' 9" 6"', de là s'élargissant 2' et delà une deuxième profondeur de 58' à la ligne du fond laquelle ayant 33' 1" 3"', et une profondeur sur la ligne de côté divisant ledit lot K du lot L de 178' 7"'. Et ledit lot L ayant 33' 1" 7" de face à la rue Calhoun par une profondeur sur la ligne de côté divisant le lot L du lot K de 178' 7"'. Une profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Annonciation de 177' 3" 7" et une largeur dans le fond de 33' 1" 3"' ledit lot L commençant à une distance de 110' de la rue Annonciation.

Deux certaines lots de terre améliorations, etc., situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les lettres A et B sur un devis daté le 5 août 1907, signé par Edgar Pillé, voyer, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne et Johnson, Orléans et Galvez, mesurant, à savoir: Le lot A formant l'encoignure des rues Ste Anne et Johnson quarante trois pieds quatre pouces de face à la rue Ste Anne, quarante quatre pieds cinq pouces de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Johnson de soixante seize pieds sept pouces et sept lignes et d'une profondeur du côté opposé contigu au lot B, de soixante dix pieds six pouces et deux lignes, delà s'élargissant à un angle droit un pied un pouce et d'une autre profondeur à la ligne du fond de six pieds quatre pouces et six lignes, et le lot B ayant trente pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Ste Anne, vingt neuf pieds dix pouces et cinq lignes en largeur dans le fond par une première profondeur sur la ligne du lot A de soixante dix pieds six pouces et deux lignes, delà se rétrécissant à un angle droit un pied un pouce et une deuxième profondeur de six pieds quatre pouces et six lignes et une profondeur sur la ligne du côté vers la rue Galvez de soixante dix sept pieds un pouce et deux lignes.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance en des billets des acquéreurs portant date égale avec l'adjudication, payable en un et deux ans après la date avec huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilèges du vendeur sur la propriété vendue et par les clauses usuelles de sécurité, les actes de vente devant être passés pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

Toutes les taxes pour 1907 sont payées. Les loyers devant être pour l'acquéreur de la date du passage de l'acte de vente.

Les acquéreurs devant déposer dix (10) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

M. A. BACCICH,
Encanteur et Gérant de la National Realty Co.

Alfred D. Danziger, avocat pour les demandeurs.

MM. Dart & Kernan, avocats pour la défenderesse.

3 nov—3 10 17 24—déc 1 5

VENTE EN PARTAGE.

BONNE ENCOIGNURE POUR COMMERCE,

1201-1203 Rue Barthélemy, Coin de la Rue Marais,

A L'ENCAN, JEUDI, LE 26 DECEMBRE 1907, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

PAR M. A. BACCICH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de "Valentine Springer et als vs Stephen Springer" No 83,906 Cour Civile de District, Division E, ledit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 15 Nov. 1907 et signé le 21 Nov. 1907, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 26 décembre 1907, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Marais, Mézant et Urquhart, désigné par la lettre A et mesurant 59' 6" de face à la rue Barthélemy, par 144' de profondeur et façade à la rue Marais, lesquelles deux rues forment une équerre.

Les améliorations consistent d'une bâtisse double en bois à un étage occupée par une épicerie et buvette et résidence, contenant sept chambres.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un et deux ans, garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; le tout représenté par des billets de l'acquéreur souscrit par lui à son propre ordre et par lui endossés, payable au bureau du crédit, s'il y en a, devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur devant assumer aussi les taxes pour l'année 1907. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et devant contenir les clauses usuelles de sécurité, relative aux frais d'assurance, etc. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

M. A. BACCICH, Encanteur
et Gérant de la NATIONAL REALTY COMPANY.

Alfred D. Danziger, avocat pour le demandeur, Gustave H. Lambine, avocat pour le défendeur.

14 nov—24 déc 1 8 15 22 26

Carrère & Keeney

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois lots et améliorations, rue Delachaise, coin Freret,

JEUDI, 12 décembre, 1907, à midi.

Succession de Edward Marmillion.

No 83 941—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, encanteurs Bureau 806 rue Perdido, Ernest A. Carrère, encanteur — JEUDI, le 12 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre lui donné et signé le 6 novembre 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

3 certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant dans l'îlet borné par les rues Howard, Delachaise, Freret [autrefois Long] et Amelia, désignés comme lots Nos 1, 3 et 5 de l'îlet No 591, sur un devis et plan de voyer, fait par C. H. De Armas, député-voyer de ville, sous la date du 8 octobre 1886, et annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, daté le 9 octobre 1886, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun, en mesure américaine 33' 6" de face à la rue Delachaise, 33' 4" de largeur dans leur fond par les profondeurs suivantes, à savoir: Le No 1 ayant une profondeur et façade 80' 6" à la rue Freret (autrefois Long) 82' 9" 5" sur la ligne la divisant du lot No 3 et 85' 11" 3" sur la ligne de division entre les lots Nos 3 et 5 et 88' 9" sur la ligne de côté du lot 5 le séparant du lot No 7 sur ledit devis.

Acquis par le défunt de John L. Davies par acte pardevant Andrew Hero Jr, notaire, daté le 16 février 1889.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et payer pour l'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire. 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 9 11 12

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Treize lots pour bâtir dans le Troisième District,

Occasion pour petit spéculateur.

Succession vacante de Edward McMahon.

No 81,307—Cour Civile de District, Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 26 décembre, 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 19 novembre 1907, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Les lots Nos 1 à 8 inclusivement de l'îlet No 62 faubourg Clouet [maintenant No 1310], borné par les rue Louisa, Clouet, Verta et Dorgenois [la dernière borne originairement décrite comme les terres de P. J. Triores] acquises par acte pardevant C. Pollock, notaire le 29 septembre 1836.

2° Lots Nos 3, 4, 5, 6 dans l'îlet No 868 [autrefois No 37 faubourg Clouet] borné par les rues Feliciana, Clouet, Roman [autrefois Roffidelle], et Prieur [autrefois Joséphine]. Lesdits lots mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Clouet sur 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Acquis par ledit Edward McMahon en 1836 enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 20, folio 647.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 10 0/0 comptant de dépôt.

Les actes de vente pardevant E. T. Florance notaire aux frais des acquéreurs.

24 nov—24 déc 1 8 22 26

QUI EST ST-PAUL, L'ENCANTEUR ?

Demandez-le à l'Abeille.

19 oct—1 m

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, le 10 décembre 1907

Succession de John McOne.

No 83,436—Cour Civile de District, Div. A.

Propriété de Valeur dans le Premier District.

La Résidence Double en Briques à Deux Etages,

Nos 1505-07 RUE ST-THOMAS (entre les rues Race et Orange).

—ET—

La Bâtisse Simple en Bois à Deux Etages,

No 710 RUE RACE (entre les rues St Thomas et Chippewa).

Devant être vendues à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne,

A MIDI

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 5 novembre 1907, et à moi adressé, j'offrirai de vendre à l'enchère publique, MARDI, le 10 décembre 1907, à la Bourse des Propriétés de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro 1 sur un plan dressé par Louis Sargent, voyer, le 12 avril 1846, déposé en l'étude de E. Barnett, notaire, et d'après un autre plan dressé par Ferrandon, architecte, daté le 5 janvier 1856, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire pour référence, ledit lot est dans l'îlet borné par les rues St Thomas, Race, Orange et Chippewa et mesurant en mesure anglaise 31' 11" 5" de face à la rue St Thomas sur 95' de profondeur entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même îlet comme ci-dessus décrit, la dite portion de terre étant la portion du fond du lot désigné comme lot 2 sur un plan dressé par Louis Sargent, voyer, le 12 avril 1846, déposé en l'étude de E. Barnett, notaire, en cette ville, et mesurant 35' 11" de face à la rue Race, commençant à un point 59' 1" de l'encoignure de la rue St Thomas, par 30' 11" 5" de profondeur plus ou moins, toutes en mesure américaine.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant payer au dessus et en plus du montant de leur enchère, toutes les taxes dues et exigibles sur ladite propriété pour l'année 1907 et devant déposer dix pour cent du montant de leur enchère au moment de l'adjudication, et recevoir les loyers de ladite propriété du jour du passage des actes de vente. Les actes de vente devant être passés pardevant Chas A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
Bureau 846 rue Commune.

Edwin Lanier, Charles A. Butler, avocats pour l'administrateur.

9 nov—9 10 17 24—déc 1 8 10

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie propriété du Troisième District,

MERCREDI, le 27 novembre 1907, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Frank Simeon vs George Omer et Auguste Simeon jeune.

No 83,279—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

En vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, daté le 22 octobre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je, au moment et à l'endroit ci-dessus mentionné vendrai comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1047, borné par les rues Miro, Galvez, D'Abadie et Onzaga; désigné par le No 16, sur un devis annexé à un acte de vente pardevant Antoine Deriocourt, notaire, en cette ville le 19me jour de mai 1875, lequel dit lot mesure, en mesure américaine d'après cela, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Miro sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles pour l'année 1907, aussi bien que pour l'acte de vente pardevant John F. A. Hebel, notaire, ne devant recevoir aucun revenu encaissé après le passage dudit acte, et déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication avec

GEO. ST. PAUL, Encanteur.
127 rue Carondelet.

A. A. Colongne, A. J. Peters, avocats.

27 oct—27—nov 3 10 17 24 27

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété de Valeur du 7me District

Contigue à la "Water Purification Plant."

Cottage et 5 lots de terre

Coin des rues Gen'l Ogden et Cohn, et portant le No municipal 1901 rue Gen'l Ogden.

Lavinia Johnson vs Geo. A. Mattie.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 83 660—Division D.

En vertu d'un ordre de jugement par l'Hon. E. W. B. Commerville, juge de la Division D rendu et lu en Cour ouverte le 18 octobre 1907 et lu et signé le 24 octobre 1907 dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne—MARDI, le 3 décembre 1907, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre situés dans la ville de la Nouvelle Orléans en cette portion autrefois connue comme Carrollton, et désignés par les numéros 21 et 22 d'après un devis annexé à un acte de vente par B. N. Fortier à A. Robinson, passé pardevant Frederick Delbel, un notaire en cette ville, le 21 février 1871, dans l'îlet 102, borné par les rues Eagle ou Mary, Cohn, Huitième, maintenant Spruce, et Jackson, maintenant Général Ogden. Lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden par cent vingt pieds de profondeurs entre lignes parallèles.

Le lot No 22 formant l'encoignure des rues Jackson, maintenant Général Ogden, et Cohn, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connue par le numéro municipal 1901 rue Général Ogden.

2° Un autre certain lot de terre dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite et désigné comme lot No 20 sur le plan ci-dessus mentionné. Ledit lot No 20 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

3° Un autre certain lot de terre dans les mêmes district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné comme lot No 19 sur le plan ci-dessus. Ledit lot No 19 mesure trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

4° Un autre certain lot de terre dans le même district et îlet comme la propriété ci-dessus décrite et désigné comme lot No 18 sur le plan ci-dessus décrit. Ledit lot No 18 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson ou General Ogden, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, les actes de vente pardevant Buisière Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs, et de plus assumer les taxes d'Etat pour 1907; un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

F. Rivers Richardson, avocat pour la demanderesse.

J. J. McLaughlin, avocat pour le défendeur.

27 oct—nov 3 10 17 24—déc 1 3

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

1838 rue Painters, entre les rues N. Roman et Prieur.

Succession de Antonino ou Antonio Solario. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 84 061.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 24 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu d'un jugement de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 20 novembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses, etc., dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Nord Roman, Painters, Nord Prieur et Arts, désigné comme lot No Quinze dans l'îlet No 806 sur un plan de C. Uranus Lewis, député-voyer, daté le 17 novembre 1902, conformément au dit lot commençant soixante pieds de la rue Nord Prieur et mesurant trente (30') pieds de face à la rue Painters, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix pieds (110') entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant—Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

21 nov—21 24—déc 1 8 15 22 24

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion pour Spéculation.

4 îlets de terre dans le Troisième District.

Succession de Joseph Barthet.

No 83,409, Cour Civile de District, Division B.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—MERCREDI, le 18 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, signé le 8 novembre 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, j'offrirai à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir—

L'îlet 52 Faubourg Washington (maintenant 1078, Troisième District) borné par les rues Industrie, Agriculture, Emily et Couvent.

Deux îlets de terre situé dans le Faubourg Washington, en borné par les rues Matilda, Emily, Trésor et Bénédict, et en borné par les rues Emily, Couvent, Trésor et Bénédict, acquis le 13 septembre 1836.

L'îlet quatre vingt dix huit Faubourg Washington, acquis le 13 septembre 1836.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1907 et faire 20 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, en bureau dudit notaire, 320 rue St Charles, Nouvelle-Orléans.

17 nov—17 24—déc 1 8 15 18

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Placement Productif en le Cottage Double,

Nos 444 et 446 rue S. Franklin.

E. J. Rahders et al vs John H. Rahders et als

No 83,351—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, 12 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 31 octobre 1907 et signé le 7 novembre 1907 par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdit Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double en bois à un étage avec mansarde, productif et central, Nos 444 et 446 rue S. Franklin contenant sept chambres de chaque côté. Le terrain est décrit comme:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 204 borné par les rues S. Franklin, Bassin, Perdido et Gravier, lequel lot est désigné par le numéro 11 sur un plan de C. A. de Armas, voyer, daté le 7 février 1850, déposé en l'étude de C. De Armas, annexé pour mémoire, comme plan No 9 du livre des plans No 3; ledit lot mesurant trente et un pieds onze pouces cinq lignes et donne de face à la rue Sud Franklin par cent vingt cinq pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur.

Cette propriété est presque dans le centre du commerce et ne pourrait pas être mieux située pour un placement en sûreté productif qui va enchérir.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, devant être représenté par un billet à recevoir en montant de telle balance, portant la date de la date de l'adjudication à telle enchère publique, devant être fait à l'ordre de et signé et endossé par tel acquéreur; ledit billet à recevoir devant être fait payable en un an de sa date, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de sa date, et devant être garanti par lien de vendeur, privilège et hypothèque sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer, en plus du prix d'achat, tous les frais de tels certificats qui seraient requis, et payer pour l'acte de vente pardevant John Wagner, notaire, et aussi devant payer en plus toutes les taxes dues sur ladite propriété pour l'année 1907. Les loyers de ladite propriété ne devant être collecté par l'acquéreur qu'après le passage de l'acte de vente. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

O. F. Claiborne, avocat pour les demandeurs.

E. Bruean, avocat pour les défendeurs.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Chas L. Sarre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,004—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Henrietta Wilhelmina Martin, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Dart & Kernan, avocats.

24 nov—24 28—déc 3

Succession de Michael Korkel ou E Korkel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 84,274—Division D—Attendu que Frank Korkel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael Korkel ou Korkel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Robt Legler & Walter L. Gleason, avocats

20 nov—20 24 29

Succession de Lucien Levillier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 83,255 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Isabella Levillier, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—L. A. Hubert, avocat.

20 nov—20 24 29

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.